

ASSEMBLEE NATIONALE7 décembre 2005

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2005 - (n° 2700)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 248

présenté par
MM. Bonrepaux, Migaud, Balligand, Bapt, Emmanuelli, Idiart, Claeys,
Bourguignon, Besson, Mme Andrieux, MM. Terrasse, Rodet, Pajon
et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 28

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Incapable de proposer une politique ambitieuse en matière d'exportations, et alors que le solde du commerce extérieur affiche des résultats historiquement catastrophiques, le Gouvernement se limite à proposer de nouveaux dispositifs fiscaux non évalués et à l'effet probablement très limité.

Il est proposé de supprimer cet article.